

Il n'y a pas de doute que si elles avaient eu à traiter avec d'autres puissances, les autorités britanniques auraient insisté pour que les négociations couvriassent tous ces sujets ; mais dans le cas actuel ils ont été éliminés de la discussion et M. Chamberlain lui-même a dit que nos droits légaux avaient été sacrifiés. Il a justifié cette action par la vaste importance qu'il y a de maintenir des relations amicales entre le peuple américain et le peuple anglais.

Sous ces circonstances il est impossible pour nous de prétendre que nous ayons reçu aucune assistance efficace par la présence des plénipotentiaires anglais, et j'endorsse de tout cœur l'avancé fait par l'honorable député de Northumberland (M. Mitchell) que les intérêts du Canada auraient probablement été bien mieux protégés si, dans une affaire qui nous concerne principalement, l'on nous avait permis de nommer nos propres commissaires pour conduire nos propres négociations. Jusqu'à ce que nous ayons ce pouvoir, je ne crois pas pour ma part, que nous ayons beaucoup de chances de conduire de telles négociations à bonne fin.

Mon honorable ami de l'Île du Prince-Edouard (M. Davies) a attiré notre attention sur le fait que—je n'ai encore entendu aucune réponse à son argument—il y aurait eu beaucoup de difficulté à mettre cette entente en force. Il a attiré l'attention sur ce fait : maintenant que vous avez permis aux Américains de traverser la limite de trois milles pratiquement suivant leur bon plaisir, à moins que vous ne mainteniez une flotte énorme de croiseurs presque à chaque endroit fréquenté par ces pêcheurs, vous verrez qu'il sera complètement impossible de les empêcher quand ils en auront l'occasion d'exercer leur ruse.

Le ministre des finances lui-même dans un si grand nombre de paroles a dit que les pêcheurs étaient une classe d'hommes incontrôlable et intraitable, en d'autres termes, que s'ils avaient l'occasion de prendre quelques centaines de barils de maquereau dans la limite des trois milles il est parfaitement certain qu'ils en profiteront, à moins qu'un croiseur ne soit là pour les en empêcher. Vous verrez, M. l'Orateur, que ce sera le cas. Vous verrez que sous un prétexte ou sous un autre, les pêcheurs américains traverseront la limite des trois milles à leur bon plaisir, et, comme on l'a prétendu il y a un an, sous ces circonstances, ils jouiront pleinement de tous les droits et de tous les privilèges des pêcheries côtières dont le dernier orateur a dit qu'il était si anxieux de préserver. Enfin, M. l'Orateur, je dis que cela est complètement et entièrement contraire, à raison ou à tort, aux prétentions que le gouvernement a émises il n'y a qu'un an.

Ce traité peut être honorable ou déshonorable, mais il y a une chose certaine, c'est que s'il est juste de le conclure maintenant, la conduite des honorables messieurs il y a un an était ou ne peut plus folle, parce qu'au lieu de faire des concessions qu'ils reconnaissent aujourd'hui comme pouvant être faites honorablement, ils ont persisté, comme l'honorable ministre des finances nous l'a dit, à exaspérer un peuple dont l'amitié, tel qu'on l'a si bien dit, est de la plus haute importance non seulement pour nous, mais aussi au peuple anglais. Eh bien ! M. l'Orateur, quelle a été la réponse de l'honorable ministre des finances à tout cela ? Pratiquement il a tout admis. Il a admis comme je l'ai dit, que le traité avait été négocié dans un temps défavorable, mais il nous a dit que nous devions nous incliner devant la logique des faits, que nous devions considérer la situation sous tous ses rapports. Il pensait que c'était une grande erreur d'avoir exaspéré les Américains. Il a insisté fréquemment sur ce sujet. Encore et encore, il a attiré l'attention de la Chambre sur le fait que notre politique avait été telle qu'elle avait exaspéré les Américains. Il déclara qu'on ne pouvait trop insister sur le fait que dans l'esprit du peuple anglais, l'amitié du peuple américain était d'une immense importance pour nous et pour l'empire, et il nous a dit qu'après mûre réflexion,—j'oserais dire qu'il a complètement raison—il est venu à la conclusion que nous ne pourrions longtemps

Sir RICHARD CARTWRIGHT

résister à un bill de représailles. Il ne pouvait pas ainsi l'année dernière ; mais cette année, après une visite à Washington, il est devenu beaucoup plus sage. Je crois que lorsqu'il s'est trouvé en face des difficultés de la situation, il a montré un jugement supérieur à celui de ses collègues, il a reconnu qu'ils avaient fait une sérieuse erreur, et il s'est préparé à opérer un mouvement de retraite stratégique dans le plus bref délai possible. Il a reconnu comme nous, que dans une affaire de ce genre le peuple anglais, vu sans doute sa position comme peuple européen et possédant les Indes Orientales, était complètement incapable de nous protéger, et que cela étant, dans l'intérêt de la paix, comme l'honorable monsieur nous l'a dit, nous Canadiens, nous devions nous préparer à céder nos droits.

Je ne suis pas disposé, M. l'Orateur, à critiquer en tous points la position de l'honorable ministre des finances, mais ce que je désire faire remarquer ici, et ce que je ferai remarquer ailleurs, c'est que d'après l'ensemble et la teneur de sa défense de ce traité des pêcheries que nous sommes à discuter, vous devez nécessairement tirer ces deux conséquences : premièrement que la position du Canada vis-à-vis des Etats-Unis est complètement et entièrement en dehors de toutes les conditions ordinaires. Nous avons le droit de traiter avec les Etats-Unis comme nous en avons le droit avec aucune autre nation. La vérité entière à ce sujet est que, et il est temps et juste que cette vérité soit connue, l'Etat suzerain ne peut nous protéger contre les Etats-Unis, et partant ce suzerain n'a aucun droit d'exiger de nous cette obéissance envers les Etats-Unis qu'il serait en droit de nous demander dans le cas où il serait capable et voudrait nous protéger tel que M. Chamberlain le reconnaît comme étant nos droits légaux. Nous savions cela auparavant, M. l'Orateur. Ceux d'entre nous qui comprenaient parfaitement la situation, ont vu qu'il en était ainsi du moment que le premier traité de Washington eut été conclu, et que la Grande-Bretagne nous eut informés qu'elle était incapable d'obtenir une compensation pour le Canada à raison du tort incontestablement commis sur son territoire par des citoyens américains, bien qu'il fût clair comme le jour que les Américains ne pouvaient apporter aucun argument pour les justifier ou pour justifier des arbitres d'admettre leurs réclamations dans le cas de l'Alabama, réclamations dix fois moins fondées que celles du peuple canadien à raison des dommages qui avaient été causés en temps de paix par des maraudeurs féniens sur nos frontières.

Je dis que cela était clair en 1871, et aujourd'hui il n'y a plus la possibilité d'un doute. Je dis qu'il s'en suit par conséquent que l'honorable monsieur et moi avons raison de dire que nous devions à l'avenir faire le mieux que nous pourrions avec les Etats-Unis et que nous devons agir seuls.

A ce propos, M. l'Orateur, il est bon d'attirer l'attention de la Chambre sur un document très remarquable qui a été déposé sur le bureau de la Chambre, savoir : La lettre personnelle et confidentielle écrite par M. Bayard à sir Charles Tupper à Washington, en date du 31 mai 1887. Je crois que cette Chambre ferait bien de considérer attentivement ce que dit M. Bayard dans cette lettre :

WASHINGTON, D. C., 31 mai 1887.

MON CHER SIR CHARLES.—Le retard que j'ai mis à vous écrire a été inévitable. Dans la très courte entrevue que j'ai eue avec vous lors de votre visite, je vous ai parlé des embarras provenant de l'émancipation pratique et graduelle du Canada du contrôle de la mère-patrie et de la conséquence du fait que votre pays s'arroge les attributs d'un pouvoir autonome et séparé sans être cependant distinct de l'Europe britannique. Les Etats-Unis ressentent très fortement la déféction de ce pouvoir imparfaitement développé, car ils ne peuvent avoir de relations formelles avec le Canada si ce n'est directement et comme colonie dépendante de la couronne anglaise, et rien ne fait mieux voir les difficultés qui surgissent de cette condition anormale des choses que le volume de la correspondance publiée cette année concernant la question des pêcheries entre les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le gouvernement de la Puissance. Le temps perdu par cette circonstance, bien qu'étant souvent des plus regrettables, est la moindre des difficultés et l'obligation des appels et des réponses, est, ce qu'il y a de plus sérieux,